



Compte-rendu de la réunion de conseil du 06/10/2014

L'an deux mille quatorze, le 06 du mois de octobre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de M. Pierre MELOT, Maire.

Etaient présents :

- ✓ Mesdames Isabelle Denis, Martine Frogeais, Bernadette Combettes, Anne Marie Morlier, Laurence Morice, Pauline Saglio, Chrystèle Lefevre.
- ✓ Messieurs Melot Pierre et Michel, Gilbert Georgeault, Samuel Tavvry, Armel Godais Benoit Poulain,
- ✓ Absents excusés : Dominique Grégoire, Yves Lehuerou kérisel
- ✓ Procuration : Dominique Grégoire donne procuration Pierre MELOT
Yves Lehuerou Kerisel donne procuration à Armel Godais

Secrétaire de séance : Anne Marie Morlier.

.....

1) Demande de Subventions contrat de territoire

Le maire indique qu'il convient de solliciter le Conseil Général, comme chaque année, pour l'acquisition d'ouvrages pour la médiathèque de moulins dans le cadre du contrat de territoire. De plus, dans le cadre des activités au sein des médiathèques du territoire de la vitré communauté, des animations sont organisées. Le conseil général participe également financièrement à ces actions pour l'attribution des subventions.

La médiathèque :

-SOLLICITE une aide financière du conseil général dans le cadre du contrat de territoire pour le financement des médiathèques en vue de l'acquisition de livres, de périodiques et de documents audiovisuels (CD ROM, DVD, CD Audio),

-SOLLICITE une aide financière du conseil général dans le cadre du contrat de territoire pour les animations effectuées dans la médiathèque de moulins

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

2) Travaux : curage des fossés

La commission voirie s'est rendue sur place pour les travaux de curage des fossés. Elle a décidé de demander des devis auprès de différentes entreprises.

Deux devis ont été envoyés. L'entreprise LE VACHER applique le tarif de 0.60 € du mètre et l'entreprise MALLECOT : 0.38 € du mètre.

Le conseil municipal retient l'entreprise MALLECOT pour effectuer le curage des fossés.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

3) ALSH : Achat de matériel

Le centre social de la Guerche a acheté des lits pour la mise en place de l'ALSH de moulins. Le centre social souhaite que la collectivité prenne en charge cet achat, et donc demande remboursement de l'achat des lits pour un montant de 226.80€.

Par ailleurs, la mairie de moulins a acheté des malles pour que les animateurs de l'ALSH puissent ranger tous leurs matériels.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 226.80 € à l'ALSH pour l'achat des lits.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

4) Point sur internet

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'avancement du site internet de la commune :

L'Association des Maires Ruraux de France permet désormais à ses adhérents de disposer d'un site internet communal pour 180 euros TTC par an. Une offre "tout compris" (plateforme internet pour créer et gérer son site + hébergement + nom de domaine + assistance téléphonique).

Présentation de campagnols.fr

Présentation de campagnols.fr

Simplicité d'usage

- L'utilisation de campagnol.fr ne nécessite pas de formation car cet outil ne demande pas plus de compétences que l'utilisation d'un logiciel de bureautique.
- Le maire choisit d'un simple clic ses pages et rubriques dans un menu correspondant aux besoins d'une commune : Vie municipale, Agenda, Patrimoine, Associations, Formulaires en ligne, etc.
- campagnol.fr permet au maire de réaliser un site à la mesure de ses moyens : il peut s'en tenir à l'essentiel pour démarrer (avec un nombre limité de pages), puis enrichir progressivement son site.
- Simplicité de la formule : inutile de devenir un expert d'Internet. L'AMRF propose un service complet adapté aux besoins d'une commune rurale.

Abonnement annuel raisonnable : 180 euros TTC par an

- Prix faible pour un ensemble de services : hébergement, utilisation de la plateforme de réalisation de sites, « nom de domaine » et assistance téléphonique.
- Pas de coûts cachés : tout est compris dès le départ, les appels téléphoniques à l'assistance ne sont pas surtaxés.
-

Liberté d'action de la commune

- La commune ne dépend pas de la préfecture, d'une collectivité territoriale ou de toute autre institution qui lui fournirait ce service « gratuitement ».
- Elle ne dépend pas non plus d'un prestataire : campagnol.fr place le maire en position d'autonomie.
- La commune garde sa liberté également vis-à-vis de l'AMRF : les maires qui le souhaiteraient pourront mettre fin à leur utilisation de campagnol.fr à tout moment, sans pénalités. Dans ce cas, elles pourront récupérer les contenus publiés sur leur site, sans coût supplémentaire.

Garantie de sécurité supplémentaire : campagnol.fr garantit la propriété intellectuelle des textes et illustrations publiées par la commune, ainsi que la propriété de son nom de dom

L'utilisation de campagnol.fr ne nécessite pas de formation car cet outil ne demande pas plus de compétences que l'utilisation d'un logiciel de bureautique.

Le maire choisit d'un simple clic ses pages et rubriques dans un menu correspondant aux besoins d'une commune : Vie municipale, Agenda, Patrimoine, Associations, Formulaires en ligne, etc.

campagnol.fr permet au maire de réaliser un site à la mesure de ses moyens : il peut s'en tenir à l'essentiel pour démarrer (avec un nombre limité de pages), puis enrichir progressivement son site.

Simplicité de la formule : inutile de devenir un expert d'Internet. L'AMRF propose un service complet adapté aux besoins d'une commune rurale.

Abonnement annuel raisonnable : 180 euros TTC par an

Prix faible pour un ensemble de services : hébergement, utilisation de la plateforme de réalisation de sites, « nom de domaine » et assistance téléphonique.

Pas de coûts cachés : tout est compris dès le départ, les appels téléphoniques à l'assistance ne sont pas surtaxés.

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'association des Maires ruraux de France et de verser la cotisation de 115 €.

Le conseil municipal décide de verser la cotisation de 180.00 € pour adhérer au site internet.(création et mise en place du site internet pour la commune).

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

5) Tarifs et conditions de la location de la salle communale

Les tarifs de la location de salle sont les suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Particuliers résidants à Moulins</i>	<i>Associations De Moulins</i>	<i>Organismes professionnels de Moulins</i>	<i>Particuliers ou associations hors commune</i>
Location Salle communale	75,00 €	GRATUIT	75,00 €	250,00 €
Caution	300,00 €	Pas de CAUTION	300,00 €	300,00 €
Location de vaisselle sur place	20,00 €	GRATUIT	20,00 €	30,00 €
Vin d'honneur	20,00 €	GRATUIT	GRATUIT	50,00 €
Réunion après sépulture	GRATUIT	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet

En 2013 : 3 locations à 75€
2 locations de vaisselle à 20€ } Soit un total de 265€

(De janvier à juillet pour l'année 2014)

En 2014 : 4 locations à 75€
1 location à 250€
1 location de vaisselle à 30€ } Soit un total de 580€

Le conseil municipal décide d'augmenter les tarifs suivants :

Location salle communale pour les habitants de la commune : 100 €

Location salle communale hors communes : 300 €

Le montant de la caution est porté à 400.00 € pour les habitants de la commune et hors communes.

Location vaisselle pour les habitants de la commune : 30 €

Location vaisselle hors commune : 40 €

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

6) Décision modificative n°4 : Taxe foncière

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de refaire la décision Modificative N°1 voté le 02/06/2014, du budget communal au niveau chapitre 13, au 73111, intitulé « Taxes Foncières et d'habitation », suite à la demande du trésorier une différence de 17€.

Il est proposé à présent d'approuver la décision modificative n°4, comme détaillée ci-après, pour intégrer ce nouveau montant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 73111 : - 17€

Dépenses : 7067 : 17€

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

7) Décision modificative n°5 : Amortissement desserte presbytère

La trésorerie a rejeté un mandat concernant l'amortissement de la desserte presbytère pour un montant de 100€. Il convient donc d'ouvrir des crédits au compte 280415/40 et au compte 6811/042 et annule et remplace la décision modification N°3 du 08/09/2014.

Il convient d'effectuer la décision modificative suivante :

Désignation	Budgété avant	Augmentation	Budget après
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	120 397.72 €	100.00 €	120 497.72 €
21 Immobilisations corporelles	120 397.72 €	100.00 €	120 497.72 €
21318/21	73 057.72 €	100.00 €	73 157.72 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0.00 €	100.00 €	100.00 €
040 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	100.00 €	100.00 €
280415/040	0.00 €	100.00 €	100.00 €
Total des chapitres de dépenses de fonctionnement mouvementés par la DM	0.00 €	100.00 €	100.00 €
042 Opérations d'ordre entre section	0.00 €	100.00 €	100.00 €
6811/042	0.00 €	100.00 €	100.00 €
Total des chapitres de recettes de fonctionnement mouvementés par la DM	128 308.78 €	100.00 €	128 408.78 €
74 Dotations et participations	128 308.78 €	100.00 €	128 408.78 €
7411/74	72 888.00	100.00 €	72 988.00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

8) Point sur l'ALSH

Monsieur le Maire souhaite faire un point sur l'ALSH et les TAP pour cette 1^{ère} période.

Le conseil municipal est informé que l'inauguration de l'ALSH aura lieu le mercredi 15/10 à 18 h 15 et qu'il y aura une réunion d'information (rencontre avec les animateurs, bilan 1^{er} période et projets 2^{ème} période) à destination des parents le jeudi 16/10 concernant les TAP.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
------------------	-------------------	-----------------------

9) Animation repas des aînés du 07 décembre 2014 : MANIVEL'SWING

Il est proposé de faire une animation le 07 décembre 2014, qui serait ouverte à tout public et notamment aux enfants. Ce spectacle sera à la charge de la commune sur le budget communal. Le montant de cette animation est de 500€.

Manivel' Swing propose un spectacle musical et visuel, chanté et interprété en langue des signes française + vidéo-projections artistiques.

Spectacle avec des chansons du début du 20^è siècle, des poésies à d'autres influences, celtiques, jazz, ou plus actuelles encore...

Le conseil municipal décide la prise en charge par la commune de cette animation, à hauteur de 500.00 €.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

10) Vitre Communauté propose une convention pour tester les aménagements sportifs.

Vitre Communauté propose à la commune de Moulins de mettre en place une convention pour contrôler les équipements sportifs une fois par un an. Le coût est de 11 € par équipement contrôlé. Ensuite, Il est délivré une attestation de conformité.

Le conseil municipal autorise Le Maire à signer la convention.

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0
-----------	------------	----------------

11) Questions diverses

En fin de session, Gilbert Georgeault fait le point sur le budget communal de la commune (point sur les dépenses et recettes)

La secrétaire de séance
Anne Marie MORLIER



Le Maire
Pierre MELOT

